



Le 2 mars 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 mars 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété par quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 3 et du 10 février et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

Paie élus municipaux	1 <sup>er</sup> versement	6 680,97 \$
Forfait Médéric Desharnais	3 <sup>e</sup> versement chemins privés	9 006,38
Pompes Garand	DPD chlore	131,19
Sani-Sécur GD	caisse papier hygiénique + savon main	72,20
Deluxe Canada	cartes propriétaires + reçus	889,88
Entandem	frais annuels Socan	228,32
Ecole-Entreprise du centre St-Michel	ordinateur bibliothèque	211,55

SAAQ	immatriculation camion	1 594,13
Carquest	essuie-glace camion	30,96
ADT	surveillance alarme usine/c.c.	412,54
Postes Canada	circulaires	64,96
Christiane Leblanc		1 953,52
Mario St-Cyr	all. dép. mars	300,00
....	loc. mach. fév.	550,00
Gilles Leblanc	c.c. fév.	100,00
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
Gesterra	transport matières résiduelles mars	3 685,55
....	traitement des matières fév.	931,75
Télébec		100,85
Rogers		86,92
Edition Juridiques FD	mise à jour code	112,88
Receveur Gén. can.		1 068,83
Groupe Ultima	ajout ass. responsabilité	384,00
Buropro Citation	matériel repayé OTJ	1 032,33
....	encre	126,46
Vivaco	réparation porte sous-sol repayé ass.	170,74
Petite caisse	sac poubelle	9,20
Energies Sonic	diesel	1 224,35
Gilles Leblanc	plastique nappe + clés	33,00
Vivaco	sel à glace	3,08
....	scellant	14,38
Centre de l'Auto	rép. roue camion, pneu	3 614,36
Exc. Marquis Tardif	2 h déneigement + sable	451,28
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	69,70
....	internet	413,91
Hydro Québec	éclairage public	114,27
Petite caisse	caisse de papier	42,53
Geneviève Boutin	comité enfants/famille	100,00
Geneviève Boutin	achat d'encre + drum	496,65
		-----
	TOTAL	37 177,34 \$

+ salaires des employés : 6 394,41 \$

Une période de question est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

**Règlement numéro 408, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2020.**

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 402, adopté le 4 mars 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Michel Roy le 13 janvier 2020, en même temps que la présentation du projet de règlement.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 10 370,34 \$ et de 2 593,35 \$ pour chacun des conseillers en 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne

Secondé par M. Jean-Marie Poulin

Et résolu unanimement, incluant le vote du maire, que le règlement portant le numéro 408 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Pour l'année 2020, la rémunération du maire sera de 6 913,56 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 728,90 \$.

#### ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 3 456,78 \$ sera versée au maire et de 864,45 \$ à chacun des conseillers.

#### ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

#### ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

#### ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

#### ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

#### ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

#### ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- |    |          |          |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner    | 15,00 \$ |
| c) | souper   | 15,00 \$ |

#### ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

#### ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite le 2 mars 2020

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
directrice générale et secrétaire trésorière

Accès public au rôle d'évaluation : des ententes devront être prises avec des fournisseurs prochainement.

Population MRC Arthabaska : 74 080 habitants.

### **01-03-20 ACHAT ABAT-POUSSIÈRE**

Suite à une demande de prix à 2 fournisseurs pour 50 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 %, soit :

Somavrac 0,3328 \$/ litre, même prix pour 2021

Entr. Bourget 0,3661 \$/ litre

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'abat-poussière chez Somavrac, pour un coût total d'environ 16 640 \$ plus taxes pour 2020.

Nous aurons une subvention pour l'entretien des pelouses, pour un employé de 15 à 30 ans.

Renseignements sur la loi sur l'instruction publique via les terrains municipaux.

Nous aurons une subvention pour le service de garde estival.

Forum sur la conservation des milieux humides, MRC, 19 et 26 mars.

Renseignements sur le plan d'action des matières résiduelles, nouvelles activités de récupération ou autre à mettre en marche en 2020, à étudier.

Info crues printanières de la sécurité civile. Sur ce sujet, le directeur en prévention incendie veut faire une rencontre concernant le plan de sécurité civile, il faudrait décider d'une date pour les responsables de notre municipalité.

Vitesse route 161 : une rencontre est à prévoir en mars avec les responsables du ministère des Transports et la Sûreté du Québec. A confirmer avec eux.

### **02-03-20 CLASSIQUE DES APPALACHES – AUTORISATION DU DROIT DE PASSAGE**

Attendu que l'évènement La Classique des Appalaches se tiendra du 2 au 5 juillet 2020 ;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités ;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le passage des cyclistes sur la portion de routes lui appartenant du 2 au 5 juillet 2020 ;

La municipalité s'engage à collaborer avec le comité organisateur afin de planifier le bon déroulement de cette activité.

### **03-03-20 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 132 566 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt

de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**04-03-20 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER MÉCÈNE SENTIERS ÉQUESTRES AUX MILLE COLLINES POUR 3 ANS**

Demande de partenariat financier pour 3 ans des Sentiers équestres aux mille collines : il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur faire part par écrit de la décision du conseil, à l'effet que la municipalité pourrait envisager un montant 1 500 \$ pendant 3 ans à partir de 2021, à réviser à chaque année. Pour cette année, ce n'est pas sur le budget et le comité devra refaire sa demande en octobre 2020 pour que la municipalité en tienne compte au budget 2021.

Journée Normand Maurice : on attend des nouvelles pour la récupération de peinture.

Maison des jeunes de Ham-Nord : il n'y a plus de travailleur de milieu pour l'instant.

**05-03-20 INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE**

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation d'une génératrice dans le garage annexé au centre communautaire. M. Michel Roy s'occupe de trouver quelqu'un pour faire ces travaux, avec les recommandations reçues des assurances et l'aide de l'employé de voirie.

Transfert de poste : assurances au poste cotisation FQM/ADMQ.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h09).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle  
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière



